



C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

**AVIS PUBLIC**

---

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 août 2024 – 19 h**

---

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par le soussigné Alex Brouillard, directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi 12<sup>e</sup> jour d'août 2024, à 19 h, à la salle du conseil (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Approbation du règlement d'emprunt 355-07-2024 de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit

Donné à Saint-Apollinaire ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Alex Brouillard,  
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Alex Brouillard, directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 juillet 2024.

Alex Brouillard  
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint